

**Objet: DESAFFECTATION / DECLASSEMENT : DOMAINE PUBLIC / FEREROL -
DE_031_2026**

Séance du mercredi 29 avril 2026

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 23 avril 2026

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance Marion CARRIERE

Présents : ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, Laurence BERTHOU, Alexandre VOLPILHAC, Melissa BOUTET, STEPHANIE SALIES, Julien JOANNY, Therese DELMONT, Francis CAMBON, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, Matthieu PIJOUAT, Marion CARRIERE

Représentés:

Absents:

Excusés:

Monsieur le Maire explique que Monsieur FEREROL souhaite acquérir une partie du domaine public LAMOURIO 15310 Saint-Cernin (plan joint).

Considérant que la cession des terrains précités ne peut intervenir qu'après déclassement du domaine public, qui ne peut être prononcé qu'après désaffectation, pour partie, de ladite dépendance de l'usage du public et de tout service public,

Considérant que la désaffectation et le déclassement de ladite parcelle en vue de l'opération susvisée ne portent pas atteintes aux fonctions de desserte et de circulation piétonne,

Après délibérations, le Conseil Municipal,

- Constate que la section du domaine public telle que désignée sur le plan joint à la présente délibération, est désaffectée de l'usage du public.
- Décide de prononcer le déclassement et l'aliénation de 76 mètres carré de la voie communale (domaine public) de la parcelle AI 239.
- Décide de prononcer le déclassement partielle de la section de domaine public précité (voir plan joint) en vue de sa cession à Monsieur FEREROL .
- Rappelle que le prix de vente est fixé à 1 euros le mètre carré,
- Rappelle que l'ensemble des frais relatifs à la procédure

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de reception de l'AR: 06/05/2026

015-211501754-DE_031_2026-DE

A G E D I

- décide qu'un membre du Conseil Municipal sera présent lors du bornage par un géomètre pour vérifier que les opérations ci-dessus sont respectées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir à cet effet.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 6/05/2026
et publication ou notification du 6/05/2026

Le Maire,
A.DUJOLS

Le Maire,
A.DUJOLS



La secrétaire de séance,
CARRIERE Marion

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de reception de l'AR: 06/05/2026

015-211501754-DE_031_2026-DE
A G E D I